

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MANUDISH ORIGINAL
UFI : CH12-V0F8-H005-J0MJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 %	>= 5 - < 10
1-Propanaminium, 3-amino-N- (carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N- (C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts	147170-44-3 931-333-8 01-2119489410-39	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 4 - 10 % Eye Dam. 1; H318 > 10 %	>= 2,5 - < 3
D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16	110615-47-9 600-975-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

	01-2119489418-23	Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 12 - 30 % Eye Irrit. 2; H319 1 - 12 % H315, H318 > 30 %	
--	------------------	--	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	175 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,079 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5830 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau		2500 mg/kg p.c./jour
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	7,5 mg/kg

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

			systémiques	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	595000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	420 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	357000 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	124 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	Eau douce	0,129 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,835 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,4835 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	7,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	STP	10000 mg/l
	intermittent release	0,071 mg/l
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts	Eau douce	0,0135 mg/l
	Eau de mer	0,00135 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1 mg/kg
	Sédiment marin	0,1 mg/kg

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

	STP	3000 mg/l
	Sol	0,8 mg/kg
D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16	Eau douce	0,176 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,516 mg/kg
	Sédiment marin	0,065 mg/kg
	Sol	0,654 mg/kg
	STP	5000 mg/l
	intermittent release	0,0295 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: vert
Odeur	: plaisante
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 5,2, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: env. 500 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,020 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

DL50 oral (Rat): 2.335 mg/kg

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poisson): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 Tage

Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

- CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 Tage
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : 0,95 mg/l
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Algues): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
- NOEC (Algues): 0,93 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Algues): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Algues): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Méthode: DIN 38412
BPL: oui
- EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)
- NOEC: 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- NOEC: 0,2 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Poisson

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

		NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 CE50: 0,37 mg/l Durée d'exposition: 21 d 0,74 mg/l Durée d'exposition: 21 d NOEC: 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222 Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l Méthode: ISO 7346/2 NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,1 - 1 mg/l CL50 (Poisson): 1,1 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 - 10 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Algues): 2,4 mg/l
Toxicité pour les microorganismes	:	CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

NOEC: 0,135 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2,95 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

EC10: 1,76 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 41 d
Méthode: OECD 301 D

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 28 d

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 285 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 518 mg/g

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 86 %
Méthode: OECD 301 D

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 365 mg/g
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 704 mg/g
Méthode: DIN 38409-H-41

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Biodégradation: > 99,4 %
Durée d'exposition: 28 d

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -0,07 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

MANUDISH ORIGINAL**WM 1113964****Numéro de commande: 0712575**

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% agents de surface anioniques, <5% agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques, SODIUM BENZOATE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



MANUDISH ORIGINAL

WM 1113964

Numéro de commande: 0712575

Version 15.1

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000001564